



ACACED Préférence : Un
dispositif national



L'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (« ACACED ») en Distanciel

12300 stagiaires formés dans les 24 centres de notre réseau depuis 7 ans !

Une attestation pour les professionnels

Cette attestation concerne les professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques :

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage;
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques;
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Voir l'article L. 214-6-2 du code rural et de la pêche maritime.

Une attestation obligatoire

Ce certificat est obligatoire. Il est délivré par la préfecture de votre département.

Le dossier de demande du certificat doit comporter une attestation connaissances suffisantes, obtenue par une formation. Certains diplômes et titres donnent une équivalence à l'attestation de connaissance.

Voir l'arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Des formations adaptées à votre situation

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient le mieux.

Formation 1 catégorie 14 heures	Formation 2 catégories 18 heures	Formation 3 catégories 22 heures
Chien	Chien-Chat	Chien-Chat-Autres
Chat	Chien-Autres	
Autres	Chat-Autres	
308 € (*)	396 € (*)	484 € (*)

(*) : Le coût de la formation inclue la formation, l'accès à des ressources pédagogiques (livret du stagiaire) et des QCM en ligne.

L'ACACED est éligible au financement CPF, renseignez-vous !

Le programme de la formation

Objectifs :

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

La formation aborde les **8 domaines** : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Un autre objectif de la formation est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissances associée à la catégorie.

Tous les centres de formation sont certifiés QUALIOPPI et QUALIFORMAGRI

Organisation de la formation

La formation se déroule en distanciel asynchrone (c'est-à-dire que le stagiaire avance à son rythme sur son parcours de formation). Il utilisera une plateforme de formation ouverte 24H/24 et 7J/7. Un tuteur l'accompagnera tout au long de son parcours de formation pour répondre à ces questions. L'évaluation aura lieu en visio-conférence synchrone en fin de parcours de formation (être équipé d'une bonne connexion internet, d'une webcam et d'un micro tous 2 fonctionnels). Les cours sont composés de support pdf, vidéos, quizz et QCM.

Durées :

- Les parcours de formation seront ouverts pendant 3 semaines à 1 mois.

Dates :

Nous vous proposons plusieurs sessions de formation. Vous trouverez le planning des sessions de formations et les lieux sur https://www.maformationanimal.fr/rechercher_session.php!

Evaluation et attestation de connaissances

Conformément à la réglementation, l'évaluation se déroule en fin de formation par un questionnaire en ligne.

L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories.

L'attestation de connaissances est délivrée par la DRAAF après clôture de la session. Le centre de formation délivrera quant à lui une attestation de fin de formation conforme à la réglementation en vigueur.

Une organisation en réseau

Nos centres de formation sont membres du réseau national des lycées agricoles publics [Préférence FORMATIONS](#). Retrouvez toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail <https://www.maformationanimal.fr>, ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Retrouvez-nous sur :



<https://www.facebook.com/ACACEDFR>

Ou sur



<https://www.linkedin.com/company/acaced-formation-animaux-domestiques/about/>



ACACED Préférence : Un dispositif national

